

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 4 juin 2002 à 19h 40, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Serge Lafontaine, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	

AINSI QUE madame Brunelle Lafrenière, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires est arrivé à 20 h 40.

Dans l'assistance, la présence est constatée de six personnes.

En l'absence du président de la commission scolaire, monsieur Jean-Yves Laforest, le vice-président monsieur Serge Lafontaine préside la présente séance.

Ayant quorum, monsieur le vice-président Serge Lafontaine ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance d'ajournement du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 494 0602 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0602-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.5 Entente concernant un poste de cadre d'école.
- 4.6 Nomination d'une direction adjointe d'école secondaire.
- 5.2 Transport scolaire – Comportement des jeunes du secondaire versus les jeunes du primaire.
- 11.2 Engagement d'un conseiller pédagogique.
- 14.1 Dépôt de résolutions du conseil municipal de Ville de La Tuque et de La Bostonnais.
- 16.1 Représentativité.

QUE l'article 5.1 « Priorités du conseil des commissaires – 2002-2003 » soit retiré de l'ordre du jour et remplacé par le suivant : 5.1 « Utilisation des vélos aux écoles primaires »;

QUE les articles suivants soient également retirés de l'ordre du jour pour être reportés à une séance ultérieure :

- 12.1 Agrandissement Carrefour Formation Mauricie – Travaux supplémentaires par P.A. Bisson.
- 13.1 Réseau de fibres optiques.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 495 0602 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 21 mai 2002 tenue le 28 mai 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance d'ajournement, inscrit sur le document 0602-02, soit adopté en ajoutant le nom de madame Michelle Sinotte, directrice de l'école secondaire du Rocher, parmi les présences des membres du personnel cadre.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Jean Turbide signale qu'il a été informé du transfert de son enfant de l'école Saint-Paul à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud. Monsieur Turbide souligne son opposition à un tel transfert. Monsieur Turbide déplore également la manière dont il a appris ce transfert, soit par lettre de la direction d'école. Celui-ci aurait préféré une rencontre avec les parents. Madame Maryse Demers, directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, est invitée à fournir des précisions à monsieur Turbide. Madame Demers réfère alors à la politique de transfert appliquée à la commission scolaire et mentionne que l'école concernée a respecté cette dernière.

Madame Sophie Allaire prend ensuite la parole pour déplorer également le transfert d'école de son enfant ainsi que la démarche appliquée. Elle soulève son opposition au fait que seulement les élèves de sa rue sont obligés d'être transférés et que cette rue soit ciblée dans la procédure de transfert d'élèves. Madame Maryse Demers explique certaines dispositions de la politique de transfert applicable dans la situation référée.

Poursuivant, monsieur Éric Trépanier signale également son opposition au transfert d'école de son enfant. Monsieur Trépanier demande également à ce qu'une garantie soit offerte par la commission scolaire à l'effet que son 2^e enfant fréquentera la même école que le premier dans deux (2) ans. Madame Demers mentionne que la politique prévoit qu'en autant que possible les enfants d'une même famille fréquentent la même école, cependant l'organisation scolaire fait en sorte que cela n'est pas toujours possible. De plus, il est précisé que l'organisation scolaire est faite annuellement en tenant compte de la fluctuation de la clientèle scolaire et qu'ainsi la commission scolaire ne peut garantir qu'il n'y aura pas de transfert d'élèves pour les membres d'une même famille deux (2) ans à l'avance.

Monsieur le vice-président Serge Lafontaine invite les personnes ayant fait des interventions à communiquer avec madame Demers pour avoir des informations plus explicites concernant leur situation au regard de la politique de transferts d'élèves applicable.

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue soumet alors une recommandation quant à la gestion du temps compensatoire 2002-2003 et il est donné suite à cette dernière.

Gestion du temps
compensatoire du
personnel hors
cadre et cadre –
2002-2003

RÉSOLUTION 496 0602 :

CONSIDÉRANT, en référence aux politiques de gestion des administrateurs et des directions d'école, que le quantum et les modalités d'utilisation du temps compensatoire du personnel hors cadre et cadre sont déterminés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le directeur général a présenté une recommandation quant à la gestion du temps compensatoire pour l'année 2002-2003;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit donné suite à la recommandation du directeur général quant à la gestion du temps compensatoire du personnel hors cadre et cadre pour l'année scolaire 2002-2003.

Adopté unanimement

Présentation est après faite par monsieur Jean-Pierre Hogue d'un document concernant des observations, des recommandations et un processus de consultation relatif à la réorganisation scolaire pour le secteur de Grand-Mère. Le directeur général soumet sa recommandation quant à ce dossier et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Organisation des écoles pour le secteur de Grand-Mère – 2002-2003 à 2004-2005

RÉSOLUTION 497 0602 : CONSIDÉRANT, par suite d'une consultation du conseil des commissaires, que la Commission scolaire de l'Énergie a autorisé la réalisation d'une étude de l'organisation des écoles pour les secteurs de Grand-Mère et du Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que cette étude concerne plus particulièrement l'organisation scolaire au niveau des facteurs caractérisant les services et la répartition de la clientèle scolaire dans les établissements;

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée s'est conclue par l'élaboration de rapports d'observations et de recommandations présentés en comité de travail au conseil des commissaires le 30 avril 2002 et soumis à la consultation des conseils d'établissement depuis et jusqu'au 31 mai 2002;

CONSIDÉRANT que l'analyse ici en cause a inclus la collaboration à l'étude des directions d'école, des représentants(es) de conseils d'établissement et des commissaires du secteur où sont localisées les quatre (4) écoles à Grand-Mère, en l'occurrence les écoles Laflèche, Saint-Jean-Bosco, Antoine-Hallé et Saint-Paul;

CONSIDÉRANT, depuis la présentation du dossier aux membres des conseils d'établissement concernés le 6 mai 2002 jusqu'à l'échéance de la consultation le 31 mai 2002, qu'aucune représentation ou dépôt de document d'observations ou de recommandations en provenance du secteur Grand-Mère n'ont été faits ou produits auprès de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, dans ce contexte, que la référence s'en tient au dossier d'analyse présenté au conseil des commissaires le 30 avril 2002;

EN CONSÉQUENCE et eu égard aux données et aux observations relatives à ce secteur, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE ce qui suit :

Président

Secrétaire

1. Pour les années 2002-2003 à 2004-2005, maintenir ouvertes et utilisées principalement à des services d'enseignement et de services complémentaires aux jeunes, les écoles Laflèche, Antoine-Hallé et Saint-Paul;
2. Pour l'année 2002-2003, maintenir ouverte pour l'enseignement et les services complémentaires aux jeunes l'école Saint-Jean-Bosco, laquelle ne sera plus utilisée pour lesdits services à partir de l'année scolaire 2003-2004;
3. Sous réserve des dispositions de la convention collective du personnel enseignant, pour les années 2003-2004 et 2004-2005 :
 - regrouper principalement à l'école Laflèche les élèves de 1^{re} à la 6^e année du primaire qui proviendront des secteurs géographiques d'appartenance attribués en 2001-2002 aux écoles Laflèche et Saint-Jean-Bosco;
 - regrouper principalement à l'école Antoine-Hallé les élèves de 1^{re} à la 6^e année du primaire qui proviendront du secteur géographique d'appartenance attribué en 2001-2002 à cette école;
 - regrouper à l'école Saint-Paul tous les élèves du préscolaire en provenance des secteurs géographiques des écoles Laflèche et Antoine-Hallé ainsi que tous les élèves des classes « 4 ans » desservant le secteur Grand-Mère et celui du Lac-à-la-Tortue.
4. Pour l'année scolaire 2003-2004 et suivantes, évaluer la possibilité d'utiliser l'école Saint-Jean-Bosco pour l'éducation des adultes, formation générale et formation professionnelle le cas échéant.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires reconnaissent un statut d'emploi régulier à un membre du personnel cadre.

Statut d'emploi
régulier - Bertrand
Rodrigue directeur
des Services des
ressources
humaines

RÉSOLUTION 498 0602 :

CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, en référence à cette période de probation, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable pour monsieur Bertrand Rodrigue au poste de directeur des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Bertrand Rodrigue au poste de directeur des Services des ressources humaines.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général soumet à l'approbation des commissaires une entente concernant un poste de cadre d'école. Après avoir reçu les renseignements requis, la conclusion d'une telle entente est autorisée.

Président

Entente -
Processus de
comblement d'un
poste de direction
adjointe à l'école
secondaire des
Chutes

RÉSOLUTION 499 0602 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association Mauricienne des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement, et ce, relativement au processus de comblement du poste de direction adjointe à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan.

Adopté unanimement

L'article 4 de l'ordre du jour est complété par l'adoption d'une résolution pour la nomination d'une direction adjointe d'école secondaire.

Nomination de
Louise Dauphinais
au poste de
directrice adjointe
à l'école
secondaire des
Chutes

RÉSOLUTION 500 0602 : CONSIDÉRANT, à la suite d'un changement d'affectation accepté par la résolution 490 0502, qu'un poste de direction adjointe à l'école secondaire des Chutes est devenu vacant;

CONSIDÉRANT, par suite d'une entente avec l'Association Mauricienne des directrices et directeurs d'école, que le directeur général a déposé une recommandation à l'effet de nommer madame Louise Dauphinais au poste de direction adjointe d'école secondaire;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve d'une autorisation du MEQ, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que madame Louise Dauphinais soit nommée au poste de direction adjointe d'école secondaire;

QUE son affectation, effective le 5 juin 2002, soit à l'école secondaire des Chutes.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Steve Martin s'enquiert des pratiques des écoles quant à l'autorisation aux élèves de l'utilisation de leur vélo pour se rendre à l'école et au rangement de ce vélo dans la cour d'école. Il est convenu que des vérifications seront faites à ce sujet.

Monsieur le commissaire Steve Martin porte à l'attention des commissaires le fait que dans le cadre du transport scolaire, les jeunes du secondaire côtoient les jeunes du primaire. Monsieur Martin se questionne quant à l'impact de cette situation pour le contrôle des règles de conduite qui sont différentes pour chacun de ces groupes. Des vérifications seront faites à ce niveau.

Les commissaires considèrent à ce moment-ci les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. Madame Maryse Demers soumet alors un projet de transferts d'élèves pour l'année scolaire 2002-2003 et il est donné suite à ce projet.

Président

Secrétaire

Projet de transferts
d'élèves pour
l'année scolaire
2002-2003

RÉSOLUTION 501 0602 :

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le projet de transferts d'élèves pour l'année scolaire 2002-2003 soit adopté tel que présenté par la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, madame Demers fournit des informations concernant « Secondaire en spectacle » en dressant un portrait des jeunes s'étant illustrés lors des activités locales et régionales.

Consécutivement, sont considérés les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Monsieur Daniel Bussière soumet à l'acceptation des commissaires les calendriers scolaires 2002-2003 en formation générale adulte et en formation professionnelle.

Calendriers
scolaires pour
l'année 2002-2003
en formation
générale adulte et
en formation
professionnelle

RÉSOLUTION 502 0602 :

CONSIDÉRANT que les consultations ont été faites concernant les projets de calendriers scolaires 2002-2003 en formation générale adulte et en formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient acceptés les projets de calendriers scolaires 2002-2003 décrits au document 0602-03.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le secrétaire général Me Serge Carpentier fournit une information concernant des démarches actuellement en cours pour la réalisation d'un cahier spécial à être publié l'automne prochain dans un but de promotion de l'école publique.

Monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires, se joint à la séance à ce moment-ci.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, le directeur monsieur Bertrand Rodrigue présente un projet d'entente sur la médiation avec les professionnels. Après avoir reçu les explications requises, les commissaires autorisent la conclusion de cette entente et une résolution est adoptée en ce sens.

Entente avec le
Syndicat des
professionnelles et
professionnels du
Cœur du Québec

RÉSOLUTION 503 0602 :

CONSIDÉRANT que le Syndicat des professionnelles et professionnels du Cœur du Québec a déposé plusieurs griefs pour l'obtention de postes à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de clarifier certaines notions de la convention collective des professionnels notamment sur le statut, les surcroûts de travail et la permanence;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT le mandat confié à Me Jean-Guy Ménard d'agir à titre de médiateur en conformité avec la résolution 365 0302;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe en médiation est intervenue sous réserve d'une approbation des parties en cours;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée la conclusion de cette entente;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, cette entente.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines recommande ensuite l'ouverture d'un poste de conseiller pédagogique et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Ouverture d'un poste de conseiller pédagogique en difficultés d'apprentissage

RÉSOLUTION 504 0602 : CONSIDÉRANT qu'il existe des cadres régionaux d'organisation en adaptation scolaire sur le territoire de la Direction régionale Mauricie-Bois-Francis;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ces cadres régionaux est de développer, dans chaque commission scolaire une expertise spécifique en support aux commissions scolaires de la région;

CONSIDÉRANT que la direction des Services complémentaires a favorisé le volet des difficultés d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation s'engage à financer de façon récurrente les coûts réels encourus pour l'engagement d'une ressource à temps plein et ses frais inhérents;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE l'ouverture d'un poste de conseiller pédagogique en difficultés d'apprentissage, poste régulier de 35 heures/semaine.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier fait part des résultats de l'ouverture de soumissions pour des travaux de fenestration. Une résolution pour l'octroi d'un contrat est alors adoptée.

Octroi - Contrat de fenestration écoles La Providence, Jacques-Buteux et Saint-Charles-Garnier

RÉSOLUTION 505 0602 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour des travaux de fenestration aux écoles La Providence et Jacques-Buteux, et ce, dans le cadre du programme d'accélération des investissements publics du ministère de l'Éducation;

Président

CONSIDÉRANT le projet à caractère physique de la commission scolaire pour le remplacement des fenêtres de la résidence de l'école Saint-Charles-Garnier;

CONSIDÉRANT que ces trois projets ont fait l'objet d'un même appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence de Rolland Gervais architecte, en date du 3 juin 2002 à 15 h 00 et dont les résultats sont décrits au document 0602-04;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de l'architecte Rolland Gervais;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit octroyé le contrat pour l'exécution des travaux de fenestration aux écoles La Providence, Jacques-Buteux et Saint-Charles-Garnier résidence, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Shalwin 2000 inc., pour la somme de 431 117 \$, taxes incluses;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue. De même, sont ajoutées à cette correspondance, des résolutions du conseil municipal de Ville de La Tuque et de La Bostonnais.

Eu égard à la correspondance, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Candidature de monsieur Maurice Poudrier à titre de représentant de la commission scolaire au sein du conseil d'administration du Collège Shawinigan

RÉSOLUTION 506 0602 : CONSIDÉRANT, en référence à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, que le conseil d'administration est composé de cinq (5) personnes nommées par le ministre de l'Éducation dont notamment une personne parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au Collège Shawinigan est terminé;

CONSIDÉRANT, en vue de procéder à la nomination, que le ministre de l'Éducation a invité la commission scolaire à suggérer le nom de personnes;

Président

Secrétaire

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En référence aux sujets divers, madame Johanne Harvey demande à ce que la commission scolaire considère la possibilité d'être représentée lors de la parade du 35^e anniversaire du Festival Western de Saint-Tite. Il est convenu que ce dossier sera considéré par la direction générale et qu'un suivi sera apporté au conseil des commissaires.

À ce moment-ci, soit à 21 h 10, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 509 0602 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 510 0602 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 511 0602 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Pendant le huis clos, la direction générale fournit des informations aux commissaires. De même, est considéré l'état de dossier concernant un cadre.

Ont quitté pendant le huis clos messieurs les commissaires Grégoire Rompré et Claude Béland ainsi que la commissaire représentante du comité de parents madame Brunelle Lafrenière.

À 23 h 20, il est successivement procédé à la réouverture au public et à l'ajournement de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 512 0602 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 513 0602 :

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que
soit déclarée ajournée la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie au 11 juin 2002 à 20 h 00 à l'école
Centrale de La Tuque.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire